



CONDITIONS D'ACHATS ET EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

J'ai lu et compris les conditions d'achats, les politiques et le code de conduite qui se trouve en pages 2 et 3 de ce document. En tant que gardien(ne), je prends la pleine responsabilité des mineurs à ma charge.

Nom et prénom:	<input type="text"/>	Signature:	<input type="text"/>
Date:	<input type="text"/>		
Nom et prénom:	<input type="text"/>	Signature:	<input type="text"/>
Date:	<input type="text"/>		
Nom et prénom:	<input type="text"/>	Signature:	<input type="text"/>
Date:	<input type="text"/>		
Nom et prénom:	<input type="text"/>	Signature:	<input type="text"/>
Date:	<input type="text"/>		

CONDITIONS D'ACHATS ET EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ

SAISON DE SKI HIVER 2021-2022 / **VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT**

COVID-19, MESURES DE SÉCURITÉ

Au Camp Fortune, votre santé et sécurité sont primordiales. Nous avons donc mis en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la santé et le bien-être des membres de la famille du Camp Fortune. Les exemples de mesures incluent; le port de lunettes et de masques protecteurs sur les télésièges, la distanciation physique dans les files d'attente, le port du masque protecteur à l'intérieur etc. En plus d'offrir un environnement sain et en accordance avec les mesures en vigueur de la santé publique du Canada, nous avons réduit la capacité à l'intérieur de nos installations. Votre coopération est indispensable et nous vous encourageons d'être bien préparé à passer le plus de temps possible à l'extérieur.

CONDITIONS D'UTILISATION DES ABONNEMENTS SAISONNIERS LIMITÉES ET ILLIMITÉES / 2021-2022

Abonnement ski en semaine: Lundi au vendredi entre 9h à 16h. L'abonnement en semaine n'inclut pas les journées suivantes: le 27, 28, 29, et 30 déc.

Abonnement ski en soirée: Lundi au samedi entre 15h et 21 h et dimanche entre 15h à 19h. Le ski de soirée débute dès le 27 décembre et continue jusqu'à la 3^{ème} semaine de mars (horaire exacte à déterminer).

Abonnement « Presque en tout temps »: Valable les jours de semaine, les soirées et les dates bonis: Valable tous les jours jusqu'au 24 déc et après le 7 mars. N'inclut pas les journées suivantes: le 27, 28, 29 et 30 déc. Valable seulement après 16 h entre le 27-30 déc. Le ski en soirée débute dès le 27 décembre et continu jusqu'à la 3^{ème} semaine de mars (horaire exact à déterminer).

Abonnement famille: Les trois membres doivent être de la même famille, domiciliés à la même adresse, avec un maximum de 2 adultes. Un justificatif domiciliaire est requis. Seuls les abonnements illimités donnent droit à la réduction familiale de 10 %.

N.B.: Le centre de ski ferme à 16h le 24 et le 31 déc, Nous sommes fermés toute la journée le 25 décembre.



L'âge est déterminé en date du 31 décembre.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT – CONDITIONS D'ACHAT

La/Les personne(s) nommée(s) sur l'application assument tous les risques de blessures personnelles, pertes et dommages à la propriété. TOUS LES ABONNEMENTS SONT ÉMIS POUR UNE SEULE PERSONNE ET NE SONT PAS TRANSFÉRABLES. LES PRIVILÈGES DE L'ABONNEMENT SERONT RÉVOQUÉS SANS REMBOURSEMENT OU CRÉDIT SI L'ABONNEMENT EST UTILISÉ PAR UNE AUTRE PERSONNE QUE CELLE ENREGISTRÉE COMME DÉTENTEUR DE L'ABONNEMENT.

La/Les personne(s) nommé(s) sur l'application assume(nt) tous les risques de blessures personnelles, pertes ou dommages à la propriété. TOUS LES ABONNEMENTS SONT ÉMIS POUR UNE SEULE PERSONNE ET NE SONT PAS TRANSFÉRABLES. LES PRIVILÈGES DE L'ABONNEMENT SERONT RÉVOQUÉS SANS REMBOURSEMENT OU CRÉDIT SI L'ABONNEMENT EST UTILISÉ PAR UNE AUTRE PERSONNE QUE CELLE ENREGISTRÉE COMME DÉTENTEUR DE L'ABONNEMENT. Un détenteur d'abonnement saisonnier du Camp Fortune a, en tout temps, l'obligation de respecter le code de conduite en montagne du Québec (L.R.Q., S-3,1) ainsi que toutes les règles et réglementations imposées pour l'utilisation du dit abonnement par la direction du Camp Fortune. Des frais d'administration de 50\$ + taxes seront chargés pour tout changement de nom ou transfert avant la date limite du 2 janvier ou pour un crédit d'ordre médical demandé avant cette date. L'ABONNEMENT SAISONNIER EST NON REMBOURSABLE. Toutefois un crédit peut être émis et applicable pour la saison suivante si une lettre d'un médecin est fournie avant le 12 janvier. Les abonnements saisonniers spécifiques en semaine, en soirée ou « presque en tout temps » ne sont pas éligibles à un crédit lorsque la saison est commencée.

Les détenteurs d'abonnements saisonniers 2020-2021 qui rechargent leur abonnement en ligne recevront un rabais de 10% sur le prix régulier. Ce rabais n'est pas applicable sur des achats antérieurs ou des achats en personne.

VEUILLEZ INITIALISER CHAQUE UNE DES PAGES DE CE DOCUMENT AFIN DE CONFIRMER SA LECTURE AINSI QUE LA COMPRÉHENSION DES CONDITIONS ET L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ



CODE DE CONDUITE EN MONTAGNE

S'APPLIQUE À TOUS LES DÉTENTEURS D'UN BILLET DE JOUR DU CAMP FORTUNE, D'UN ABONNEMENT SAISONNIER ET AUX PARTICIPANTS AUX LEÇONS.

L'abonné (le participant, l'invité) s'engage à respecter le Code de conduite en montagne. Code adopté en vertu de la Loi sur la sécurité dans les sports. Le présent code s'applique à toute personne qui pratique un sport de glisse.

- Conservez la maîtrise de votre vitesse et de votre direction. Assurez-vous d'être en mesure d'arrêter et d'éviter toute personne ou obstacle.
- Cédez la priorité aux personnes en aval (plus bas) et empruntez une direction qui assure leur sécurité.
- Arrêtez dans une piste uniquement si vous êtes visible des personnes en amont (plus haut) et si vous n'obstruez pas la piste.
- Cédez le passage aux personnes en amont (plus haut) lorsque vous vous engagez dans une piste de même qu'aux intersections.
- Si vous êtes impliqué dans un accident ou en êtes témoin, demeurez sur les lieux et identifiez-vous à un secouriste.
- Utilisez et portez en tout temps un système approprié de rétention de votre équipement.
- N'utilisez pas les remontées mécaniques et les pistes si vous êtes sous l'influence de drogues ou d'alcool.
- Respectez toute signalisation et avertissement et ne vous aventurez jamais hors-piste ou sur des pistes fermées.

La pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents que l'usage de bon sens et de prudence peuvent aider à diminuer. Pour une expérience enrichissante et sécuritaire, vous devez respecter en tout temps le Code de conduite en montagne et faire preuve de courtoisie envers les autres. Vous devez respecter toute autre règle et signalisation affichés ou autrement indiqués par la station.

SOYEZ VIGILANTS ET RESPECTEZ LE CODE. C'EST VOTRE RESPONSABILITÉ.

L'abonné (ou le participant) reconnaît que la pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents dont il doit être conscient, en accepter les risques et assumer l'entière responsabilité pour tout dommage matériel ou corporel résultant des dits risques. Entre autres, et non-limitativement, les éléments suivants constituent des risques inhérents à la pratique d'un sport de glisse : les conditions climatiques changeantes; les changements dans le degré d'inclinaison de la pente; la présence d'obstacles naturels et les conditions de glisse de la montagne. Toute condition naturelle de la montagne, telle la présence de fosses, crevasses et ruisseaux, la présence de roches, de terre, d'espaces non recouverts de neige, la présence d'arbres, de repousses d'arbres, d'arbustes naturels et de souches, de même que tout autre obstacle naturel; la présence de glace et de plaques de glace; tout changement aux conditions de la surface skiable; toute collision avec un autre skieur ou toute autre personne; la présence de pylônes, poteaux et autres structures utilisés dans l'exploitation de la station de même que la collision avec ces éléments; l'utilisation des remontées mécaniques; la présence sur les pistes d'équipement mobile d'entretien des pistes de véhicules d'urgence, de même que l'équipement de fabrication de neige. Le contrat ayant donné lieu au présent billet de remontée mécanique (ou le présent contrat de location) est assujéti aux lois en vigueur au Québec. Le détenteur du présent billet de remontées mécaniques de même que l'émetteur (ou les parties) conviennent d'élire domicile dans le district judiciaire de Gatineau, Québec et choisissent celui-ci comme étant le forum de toute réclamation, quelle qu'elle soit, découlant du contrat en vertu duquel le présent billet de remontées mécaniques a été émis.

POLITIQUE SUR L'UTILISATION DE DRONES

L'utilisation personnelle et récréative de drones est formellement interdite sur l'ensemble de la propriété du Camp Fortune. L'utilisation de drones à des fins commerciales pourrait être exceptionnellement autorisé en y donnant suite avec une demande écrite et à l'analyse et l'autorisation de notre part et par la CCN. Le respect des conditions de sécurité et lois en vigueur devra également être respecté. La violation de cette politique pourra donner lieu à l'expulsion du site.

VEUILLEZ INITIALISER CHAQUE UNE DES PAGES DE CE DOCUMENT POUR INDIQUER QUE VOUS AVEZ BIEN LU LES CONDITIONS ET L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ



LA COLLECT DE VOS LAISSEZ-PASSER SAISONNIERS

Tous les abonnements saisonniers sont téléchargés sur une carte Express/RFID. Vous pouvez réutiliser votre carte d'année en année.

J'ai déjà ma carte d'une saison précédente.	<ul style="list-style-type: none">○ Si vous êtes déjà en possession d'une carte Express/RFID du Camp Fortune, aucun besoin de vos en procurer une autre. Votre abonnement saisonnier sera automatiquement téléchargé sur votre ancienne carte.○ Veuillez fournir votre numéro WTP lors de l'achat de votre nouvel abonnement. Le numéro WTP se trouve à l'endos de votre carte Express/RFID.○ Une fois votre carte rechargée, vous êtes prêt pour la saison! Aucun besoin de passer au service à la clientèle.
J'ai perdu ma carte Express/RFID	<ul style="list-style-type: none">○ En cas de perte, il vous faudra faire une demande pour son remplacement.○ Il y a des frais de 5\$ pour toutes cartes de remplacement.○ L'obtention d'une nouvelle carte nullifie toutes anciennes cartes et un nouveau numéro WTP vous sera attribué.
Je fais la demande pour une nouvelle carte Express/RFID.	<ul style="list-style-type: none">○ Si vous avez rajouté un nouveau membre à votre abonnement familial cette année, vous devez lui procurer une nouvelle carte Express/RFID.○ Il y a des frais de 5\$ pour le remplacement de chaque carte.○ Votre nouvelle carte indiquera votre nouveau numéro WTP.

Pour la saison 2021-2022, les cartes Express/RFID (nouvelles ou de remplacement) pourront être ramassées au service à la clientèle. Cette disposition peut être changée sans préavis selon les modifications constantes des mesures sanitaires apportés par la santé publique du Québec.

DÉTENTEUR DE D'ABONNEMENT SAISONNIERS – AVANTAGES

Les économies suivantes seront attribuées aux détenteurs d'abonnement saisonnier du Camp Fortune* (2021/2022) :

15% de rabais à La Boutique

25% de rabais au Parc Aérien et pour le vélo de montagne.

10% de rabais sur les tyroliennes « Sommet à Sommet » et la luge sur monorail.

*Certaines conditions s'appliquent, veuillez consulter notre site : www.campfortune.com

VEUILLEZ INITIALISER CHAQUE UNE DES PAGES DE CE DOCUMENT POUR INDIQUER QUE VOUS AVEZ LU LES CONDITIONS ET L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ